

# COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

**Marsillargues**

**Vendredi 7 mars 2025**

## Ordre du jour

1. Validation du règlement intérieur du GAL
2. Information sur l'intervention des EPCI dans le financement des entreprises
3. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027
4. Actualisation de 2 projets déjà sélectionnés
5. Notation de 3 nouveaux projets pour avis d'opportunité

**Date de convocation :** 21/02/2025

**Membres en exercice :** 20 titulaires et 20 suppléants

**Membres votants :** votes exprimés 15/20 en début de séance

**La règle du double quorum est respectée :** quorum général et aucun groupe d'intérêt n'est majoritaire.

**L'an deux mille vingt-cinq, le sept mars, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.**

### PRÉSENTS :

Collège des élus publics (7/8) : Josiane ROSIER-DUFOND, Katy GUYOT, Thierry AGNEL, Patrice SPEZIALE, Olivier PENIN, François GRANIER, Laurence BARDUCA-FAUQUET ;

Collège des acteurs socio-économiques (4/7) : Christian BOURDON, Gérard GALET et Denis VERDIER (1 voix), Daniel PAYEN et Valérien PITARCH (1 voix), Monique BOISSEREN et Robert LEFORT (1 voix) ;

Collège des citoyens et de la société civile (4/5) : Thomas KREISER, Claude CONSTANT, Daniel REMY et Gisèle OLLIVIER.

**INVITÉS TECHNIQUES :** Guillaume GIAI MINIETTI, David QUINOT

**ÉQUIPE DU GAL :** Maxime CHARLIER, Aude FAYE, Adrien MONTIZON

### EXCUSÉS :

Collège des élus publics : Pierre MARTINEZ, Marielle NEPOTY, Francine CHALMETON, Philippe GRAS, Isabelle DE MONTGOLFIER, Jérôme BOISSON ;

Collège des acteurs socio-économiques : Éric VIDAL, Virginie PONTILLO, Rémi DUMAS, Nathalie BRUEL, Vincent MALAVIELLE ;

Collège des citoyens et de la société civile : Stephan JANNEZ, Claire THIERRY, Christian MERCIER, Frédéric FONTVIEILLE, Laure EMERY, Nathalie VAUCHERET ;

Le président Pierre MARTINEZ s'excusant, sa suppléante Josiane ROSIER-DUFOND préside le comité de programmation. Avant d'annoncer l'ordre du jour de la séance, Patrice SPEZIALE accueille chaleureusement les membres du GAL dans la très belle salle rénovée du conseil municipal.

## 1. Validation du règlement intérieur du GAL

Maxime CHARLIER précise que dans le cadre de la mise en place du programme 2023-2027, la première version du règlement, validée en mai 2024, a été relue par l'Autorité de Gestion Régionale (AGR). Pour répondre à une logique d'harmonisation des règlements au sein des GAL Occitanie, cette dernière demande des modifications marginales.

Sont modifiés les éléments suivants :

- Article 13 « Déroulement de la séance » précise que le comité de programmation peut se réunir en visioconférence ;
- Article 16 « Vote » précise l'usage d'une grille de sélection afin de déterminer la note du projet candidat, soumise à l'approbation du comité. Le modèle de grille de sélection est joint au présent règlement et le comité peut en modifier la forme et le contenu sur simple décision lors de ses réunions ;
- Ajout d'un article 19 « Compte-rendu de réunions » qui stipule que « Les services du GAL adressent par voie électronique le compte-rendu des réunions et des consultations du comité de programmation dans un délai de deux semaines à compter de leur achèvement. »
- Annexe 1 « Composition du comité » distingue des membres « titulaires » et « suppléants » pour les sièges interdépartementaux et les sièges de la société civile.
- Ajout d'une annexe 2 « Grille de sélection et sa notice »

|                                                       |              |    |
|-------------------------------------------------------|--------------|----|
| Il est procédé au vote du règlement intérieur modifié | Pour :       | 15 |
|                                                       | Abstention : | 0  |
|                                                       | Contre :     | 0  |

## 2. Information sur l'intervention des EPCI dans le financement des entreprises

Depuis la Loi NOTRe, les régions sont devenues les premiers détenteurs de la compétence de développement économique. Afin de permettre aux EPCI de co-financer les projets LEADER, un Règlement d'Intervention a été mis en place, et adopté par les EPCI membres du PETR. Il fixe le cadre et les modalités d'intervention de chacun.

La Région a voté le 13 décembre 2024 un nouveau dispositif « maintien et développement de l'activité des entreprises » selon lequel l'intervention complémentaire ou subsidiaire d'un EPCI peut s'opérer grâce à la signature d'une convention entre celui-ci et la collectivité Régionale.

Il est donc à prévoir la migration du Règlement d'Intervention vers cette nouvelle modalité d'intervention à effet plus large. Dans l'attente, les règlements d'interventions approuvés restent valables pour permettre le cofinancement d'entreprises candidates à l'aide LEADER.

## 3. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027

D'ores et déjà 30 projets ont bénéficié d'un avis d'opportunité favorable du comité au titre de la programmation LEADER 2023-2027, soit 721 136 € d'aide aux projets. Ces 30 projets représentent 79% du million d'euros dédié aux projets du territoire.

À cela, s'ajoute potentiellement l'aide sollicitée par les 3 candidats à l'ordre du jour de la séance du 7 mars 2025 (total de 51 200 € amenant la consommation théorique à 84%).

Bien qu'aucune subvention n'ait été attribué à ce stade (les dossiers sont actuellement en instruction auprès de l'Autorité de Gestion Régionale), ces prévisions mettent en valeur la bonne capacité du GAL Vidourle Camargue à sélectionner des projets pour consommer l'enveloppe européenne allouée au territoire.

Il est à noter que la fiche-action 2 dédiée au développement économique a théoriquement atteint son enveloppe cible de 405 000 € (soit 43% de l'enveloppe dédiée aux projets). Les nouveaux projets candidats à une aide de développement économique sont enregistrés dans une « liste d'attente ».

### **Annuaire des projets sélectionnés**

L'annuaire des projets sélectionnés pour cette programmation LEADER 2023-2027 réalisé par Frédéric Cambessedes est présenté aux membres du comité. Il permet de visualiser l'ensemble des projets vus en comité au long de l'année et leur répartition géographique. Un point est donné sur la consommation de l'enveloppe par fiche action.

## **4. Actualisation de 2 projets déjà sélectionnés**

Le comité de programmation a voté en 2024 un avis favorable aux deux projets ci-dessous qui ont subi des modifications dont il semble nécessaire d'informer le comité.

Le centre d'équithérapie de l'association ACEL (Franquevaux) s'installe sur un autre terrain que celui de la « guinguette » situé sur la commune de St-Gilles. Cela permet à l'association de présenter des dépenses d'aménagement devenues éligibles car implantées sur la commune de Beauvoisin. Claude Constant souligne que la nouvelle situation, plus isolée, améliore grandement l'environnement des stages.

Le café-restaurant multiservices Lou Pesco Loco à Salinelles a présenté un projet à minima en 2024. L'activité satisfaisante et l'opportunité d'aides financières amènent la gérante à plus d'ambition en prévoyant une phase de travaux d'agrandissement. Katy GUYOT suggère que la commerce sollicite de Pass Commerce de proximité de la Région.

## **5. Notation de 3 nouveaux projets pour avis d'opportunité**

Conformément au règlement intérieur du GAL, les porteurs de projets candidats à l'aide du dispositif LEADER présentent leur projet aux membres du comité de programmation pour recevoir un avis d'opportunité à constituer un dossier de demande d'aide.

Seront présentés en séance les projets suivants :

1. Aménagement d'un **espace coopératif** – SCIC Comptoir junasol - Junas
2. Création d'un atelier de **sellerie équine** à Codognan – Fantin Buisson
3. Conservation des collections de la **Maison du Boutis** – Commune de Calvisson

## AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE COOPÉRATIF – Le Comptoir Junasol

Présentation par Vincent COULON – Sociétaire de la SCIC

CALENDRIER : 1<sup>er</sup> semestre 2025

### RESULTATS ATTENDUS :

- Installation d'une porte extérieure indépendante de la boutique ;
- Isolation thermique du plafond ;
- Création d'une mezzanine pour le stockage des équipements ;
- Mise en place de matériel informatique, création d'un réseau internet performant ;
- Construction d'une toilette accessible avec un point d'eau.

| DÉPENSES PRÉVISIONNELLES       | MONTANT HT | PLAN DE FINANCEMENT                                                      | MONTANT       |
|--------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Aménagement                    | 25 000 €   | Cofinancement à définir                                                  | 16% 4 000 €   |
|                                |            | Autofinancement                                                          | 20% 5 000 €   |
|                                |            | Aide LEADER                                                              | 64% 16 000 €  |
| Assiette LEADER                | 25 000 €   | TOTAL                                                                    | 100% 25 000 € |
| Sur un coût total du projet de | 28 300 €   | <input checked="" type="checkbox"/> Plafond et plancher FEADER respectés |               |

**Remarques en séance :** Robert LEFORT partage la définition des tiers-lieux. Il lui semble que le Comptoir Junasol y correspond à divers égards. Katy GUYOT souhaite savoir si un essaimage de l'initiative est envisagé. Vincent COULON explicite que la SCIC n'a pas vocation à s'étendre mais les sociétaires donnent volontiers leur retour d'expérience.

|                                                                                  |              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|----|
| Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 8/10 | Pour :       | 13 |
|                                                                                  | Abstention : | 2  |
|                                                                                  | Contre :     | 0  |

## CRÉATION D'UN ATELIER DE SELLERIE À CODOGNAN – Fantin Buisson

Présentation par Fantin BUISSON, gérant

CALENDRIER : février 2025

### RESULTATS ATTENDUS :

- Ouvertures d'un atelier-boutique de 40m2 proche de la mairie,
- Achat d'une machine à coudre,
- Achat d'une remorque d'exposition (4x1,70m) pour la vente sur les comices agricoles, les compétitions sportives et les salons professionnels.

| DÉPENSES PRÉVISIONNELLES | MONTANT HT | PLAN DE FINANCEMENT                                                      | MONTANT       |
|--------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Machine à coudre         | 15 000 €   | Cofinancement à définir                                                  | 10% 3 155 €   |
| Remorque d'exposition    | 12 500€    | Autofinancement                                                          | 50% 12 618 €  |
| Conseil juridique        | 2 000 €    | Aide LEADER                                                              | 40% 15 773 €  |
| Bureautique              | 2 045 €    |                                                                          |               |
| Assiette LEADER          | 31 545 €   | TOTAL                                                                    | 100% 31 545 € |
|                          |            | <input checked="" type="checkbox"/> Plafond et plancher FEADER respectés |               |

**Remarques en séance :** À la demande de Christian BOURDON, le porteur de projet présente son parcours professionnel. Initialement de formation agricole (élevage), ce dernier s'est tourné la sellerie par passion pour l'équitation. Il a déjà transmis son savoir-faire à quatre apprentis dont un devenu meilleur ouvrier régional.

|                                                                                  |              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|----|
| Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 7/10 | Pour :       | 14 |
|                                                                                  | Abstention : | 1  |
|                                                                                  | Contre :     | 0  |

## CONSERVATION DE LA COLLECTION DE LA MAISON DU BOUTIS – Commune de Calvisson

Présentation par Anne-Marie VALAT, chargée de mission

**CALENDRIER** : mars à décembre 2025

### RESULTATS ATTENDUS :

- Acquisition de mobiliers et matériels de stockage des boutis à conserver : rayonnage, meubles à plans ;
- Mission de conservation de 7 jours : dépoussiérage au micro-aspirateur, conditionnement et stockage.

| DÉPENSES PRÉVISIONNELLES             | MONTANT TTC | PLAN DE FINANCEMENT                | MONTANT       |
|--------------------------------------|-------------|------------------------------------|---------------|
| Mobiliers et matériels de la réserve | 26 010 €    | DRAC (demandé)                     | 3% 986 €      |
| Prestation de conservation           | 2 366 €     | Région Occitanie (à déposer)       | 20% 5 675 €   |
|                                      |             | Département du Gard (à déposer)    | 20% 5 675 €   |
|                                      |             | Autofinancement                    | 20% 5 675 €   |
|                                      |             | Aide LEADER                        | 30% 10 365 €  |
| Assiette LEADER                      | 28 376 €    | TOTAL                              | 100% 28 376 € |
|                                      |             | ☑ Plancher public : 10 000€ FEADER |               |

**Remarques en séance** : Christian BOURDON souligne qu'il s'agit là de la préservation d'un savoir-faire singulier, une broderie où chaque point est piqué à la main.

|                                                                                                                                                   |                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 7/10</b><br><i>Thierry Agnel a dû prendre congé avant le vote.</i> | Pour : 13<br>Abstention : 1<br>Contre : 0 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|

## 6. Points divers

### Calendrier 2025 des rencontres de Comité de programmation :

- Vendredi 16 mai à 14h ;
- Vendredi 11 juillet à 14h ;
- Vendredi 10 octobre à 14h ;
- Vendredi 5 décembre à 14h.

Compte-rendu rédigé le 11/03/2025 à Aimargues.

Le Président du GAL,

Pierre Martinez

